

Code de conduite

Définir les normes d'intégrité, de responsabilité et de conduite éthique qui guident nos actions et nos décisions.

Table des matières

Connectez-vous à nos valeurs	04
Connectez-vous à notre code de conduite	05
Connectez-vous les uns aux autres	12
Connectez-vous à notre entreprise	17
Connectez-vous à nos partenaires commerciaux	28
Connectez-vous à nos communautés	36
Connectez-vous à Crown	40
Annexe - FAQ	42

Message de notre président

Fondé sur l'intégrité : pourquoi votre travail est important

Au fil des ans, Crown s'est forgé une solide réputation d'entreprise fondée sur l'intégrité et une raison d'être. L'impact de nos actions est considérable et essentiel. Chaque jour, nos produits jouent un rôle essentiel dans le transport, le stockage et la manutention des marchandises dont les gens dépendent, qu'il s'agisse de produits de première nécessité ou de médicaments vitaux. C'est là toute la puissance de ce que nous construisons.

Chez Crown, nous ne nous contentons pas de fabriquer des chariots élévateurs. Nous établissons la confiance. Nous concevons des solutions intelligentes et fiables. Et si nous y parvenons mieux que les autres, c'est grâce aux personnes qui conçoivent, fabriquent et assurent le service après-vente de nos produits. Ce sont vos contributions qui font la différence.

Nos produits sont **conçus dans le respect de l'intégrité**, à l'image de notre entreprise. Depuis ses débuts, Crown repose sur des valeurs façonnées par ses collaborateurs. Aujourd'hui, il revient à nous tous de perpétuer cet héritage par nos actions et nos décisions quotidiennes.

Pour vous accompagner dans cette démarche, Crown présente un **Code de conduite** mis à jour : votre guide pour continuer à agir dans le respect de l'intégrité. Ce Code présente les lois, les politiques et les attentes qui s'appliquent à notre travail, et il propose des conseils pratiques pour gérer des situations concrètes. Il s'agit d'un outil essentiel, qui vous aidera à prendre des décisions éclairées et éthiques. Il vous orientera vers les ressources et les personnes appropriées si vous avez besoin d'aide.

Merci pour votre dévouement, votre intégrité et votre engagement à agir correctement au quotidien. C'est un privilège de diriger cette entreprise, et je vous suis reconnaissant pour tout ce que nous continuons à accomplir ensemble.

Jim Dicke III

Président



Connectez-vous à nos valeurs

Les valeurs de Crown guident notre façon de travailler et de mener nos activités au quotidien. Elles constituent le fondement des normes et des attentes énoncées dans ce Code de conduite et nous aident à prendre des décisions réfléchies, dans un esprit d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité.



C

Commitment

Engagement. Faire preuve d'un engagement en matière de sécurité, d'innovation et de réussite de nos employés, de nos clients et de notre entreprise.



R

Respect

Respect. Favoriser un environnement de travail inclusif mettant en avant l'honnêteté, l'intégrité et l'ouverture d'esprit.



O

Opportunity

Opportunités. Créer des opportunités de croissance personnelle et professionnelle par le biais de l'auto-développement, de la progression de carrière et de la collaboration au sein de l'équipe.



W

Winning

Succès. Réussir en affaires grâce à un service à la clientèle de qualité supérieure, des produits exceptionnels et une approche professionnelle dans tout ce que nous faisons.



N

Navigating

Orientation. S'inspirer mutuellement afin de promouvoir la vision de l'entreprise et adhérer à notre stratégie qui consiste à être le premier choix de nos clients et un endroit où il fait bon travailler.

Connectez-vous à notre code de conduite

[Connaître le code](#)

[Relever le défi](#)

[Faire le bon choix](#)

Connaître le code

Chez Crown, nos actions ne se contentent pas de fournir à nos clients des solutions de manutention de qualité ; elles définissent également qui nous sommes en tant qu'organisation. Le présent Code de conduite (le « Code ») a pour objectif de servir de guide pratique, afin de vous aider à répondre aux questions et à relever les défis liés à une conduite professionnelle éthique. Que vous soyez nouveau chez Crown ou que vous consultiez à nouveau ce document pour y trouver des conseils, le Code a pour but de soutenir votre développement, de guider vos décisions et de renforcer notre engagement commun en faveur de l'intégrité.

Depuis sa création en 1945, Crown s'est forgé une réputation d'honnêteté et de pratiques commerciales éthiques. Ce Code contribue à garantir qu'ensemble, nous continuons à respecter et à dépasser ces normes élevées.

Depuis sa création en 1945, Crown s'est forgé une réputation d'honnêteté et de pratiques commerciales éthiques.

Ce Code nous aide à continuer à instaurer une culture d'intégrité en fournissant :



Un aperçu des lois, réglementations et politiques qui guident notre travail



Des approches permettant de traiter les problèmes de manière responsable



Des liens vers nos politiques et d'autres ressources essentielles



Connaître le code

Ce Code s'adresse à nous tous

Ce Code s'applique à tous les employés, cadres et administrateurs de Crown Equipment Corporation et de son réseau de sociétés affiliées, filiales et succursales à travers le monde (« Crown ») — quels que soient leur rôle, leur titre ou leur lieu de travail. Au sein de l'ensemble de l'organisation, nous devons respecter la lettre et l'esprit du Code. Nous exigeons également des entreprises avec lesquelles nous travaillons qu'elles respectent le même niveau élevé d'intégrité.

Crown exerçant ses activités à l'échelle mondiale, nous devons nous conformer aux lois et réglementations en vigueur partout où nous exerçons nos activités. Nous respectons également les cultures, les coutumes et les normes éthiques des communautés dans lesquelles nous travaillons.

Si les lois locales sont plus restrictives que le présent Code, vous devez vous conformer à la législation locale. Si une partie quelconque du présent Code semble entrer en conflit avec la législation en vigueur, respectez toujours la loi et demandez conseil en cas de doute sur la marche à suivre. Dans certaines situations, le présent Code impose des exigences plus strictes que la législation locale ou les pratiques commerciales en vigueur. Vous devez respecter le Code dans ces circonstances, sauf si le service Conformité et éthique de Crown a accordé une dérogation.



Nous prenons la conformité très au sérieux

Il est essentiel de comprendre ce Code et de le mettre en pratique au quotidien pour protéger nos employés, notre entreprise et notre réputation. Nous sommes tous tenus de respecter les normes du Code et de continuer à instaurer une culture où un comportement éthique est attendu et encouragé.

Confirmez votre engagement. Afin de renforcer notre engagement commun, il sera régulièrement demandé aux employés de confirmer qu'ils ont lu et compris le présent Code et qu'ils s'engagent à le respecter. Les nouveaux employés devront signer cette déclaration peu après leur entrée en fonction. Dans certains cas, des consultants, agents, sous-traitants et autres tiers qui représentent Crown ou effectuent des missions pour son compte peuvent également être invités à s'engager à respecter les parties du Code qui s'appliquent à leur travail.

Assumez la responsabilité de vos actes. Le non-respect du Code ou des politiques associées peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans certains cas, le non-respect de ces règles peut également exposer Crown, ainsi que des particuliers, à des sanctions civiles ou pénales.

Les employés s'exposent également à des mesures disciplinaires s'ils :

- Ne font pas preuve de diligence raisonnable pour identifier ou signaler un comportement répréhensible.
- Dissimulent ou déforment des informations importantes au cours d'une enquête.
- Ordonnent, approuvent ou permettent sciemment qu'un comportement répréhensible se produise.
- Exercent des représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème ou participe de bonne foi à une enquête.

En respectant le Code, en faisant part de nos préoccupations et en nous soutenant mutuellement, nous contribuons chaque jour à protéger notre entreprise, nos collègues et la confiance que les autres accordent à Crown.

Relever le défi

« Fondé sur l'intégrité » exige un engagement commun de notre part à tous pour apporter notre contribution au quotidien. Chaque employé a un rôle à jouer pour maintenir un environnement de travail respectueux et éthique.

L'intégrité est la responsabilité de chacun.

Tous les employés doivent :

- Respecter notre Code, les politiques de notre entreprise et les lois en vigueur dans les communautés où nous exerçons nos activités.
- S'engager à se former en permanence en suivant dans les délais les formations obligatoires.
- Comprendre et appliquer les valeurs de Crown dans notre travail quotidien.
- Demander conseil en cas d'incertitude ou de conflit.
- Rester vigilant face aux comportements répréhensibles et signaler toute violation présumée.

Les gestionnaires et les cadres supérieurs ont des responsabilités supplémentaires :

- Donner l'exemple en faisant preuve d'intégrité dans leurs actions.
- Promouvoir la connaissance, la compréhension et l'application du Code.
- Favoriser un environnement ouvert et exempt de représailles, dans lequel les employés se sentent à l'aise pour s'exprimer.
- Répondre rapidement aux préoccupations et les signaler, y compris tout comportement répréhensible avéré ou présumé.

Faire le bon choix

Bien que ce Code aborde de nombreuses situations, il ne peut pas couvrir tous les cas de figure.

Lorsque vous êtes confronté à une décision professionnelle difficile, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce sans danger ?
- Est-ce légal et éthique ?
- Est-ce conforme à notre Code et à nos valeurs ?
- Est-ce dans le meilleur intérêt de Crown et de nos clients ?
- Est-ce respectueux envers les autres ?
- Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique ?

Si la réponse à toutes ces questions est positive, la décision est probablement appropriée.

Si vous avez des doutes, ou si vous avez répondu négativement à l'une de ces questions, faites-le savoir immédiatement et demandez conseil avant d'agir.



Connectez-vous les uns aux autres

Rester en bonne santé et en sécurité

Faire preuve de respect

Rester en bonne santé et en sécurité

Chez Crown, une journée réussie signifie que chaque employé rentre chez lui en toute sécurité. Notre engagement en faveur de la santé, de la sécurité et de la sûreté est fondamental pour notre entreprise et ne peut faire l'objet d'aucun compromis.

Favorisez une culture axée sur la sécurité. En tant que membre du personnel de Crown, vous devez contribuer à maintenir un environnement de travail sûr :

- Respectant l'ensemble des politiques, procédures et consignes en matière de santé et de sécurité applicables à votre travail. Ne prenez jamais de raccourcis pour gagner du temps.
- Suivant toutes les formations obligatoires en matière de sécurité et en utilisant l'équipement de protection individuelle approprié lorsque cela est nécessaire. N'utilisez jamais d'équipements ou d'outils pour lesquels vous n'avez pas reçu de formation ni d'autorisation d'utilisation.
- Signalant sans délai à votre responsable tout accident du travail ou toute maladie professionnelle.
- Signalant tout danger sur le lieu de travail, tel que des équipements endommagés, des conditions de travail dangereuses ou des incidents évités de justesse, afin qu'ils puissent être traités rapidement.

Présentez-vous au travail en bonne condition physique. Crown interdit l'usage, la possession, la vente ou la distribution de drogues illégales ou de substances contrôlées. La consommation d'alcool est interdite dans les locaux de l'entreprise ou pendant les heures de service, sauf dans les cas autorisés par la politique de Crown. Il est strictement interdit de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de toute autre substance, ou dans un état altéré par ceux-ci.

Ne tolérez jamais la violence sur le lieu de travail. Crown ne tolère ni les armes, ni la violence au travail, ni les menaces dans aucun de ses sites. Les employés doivent rester vigilants et signaler tout problème lié à la sécurité ou à la sûreté, conformément aux politiques et aux directives de Crown.



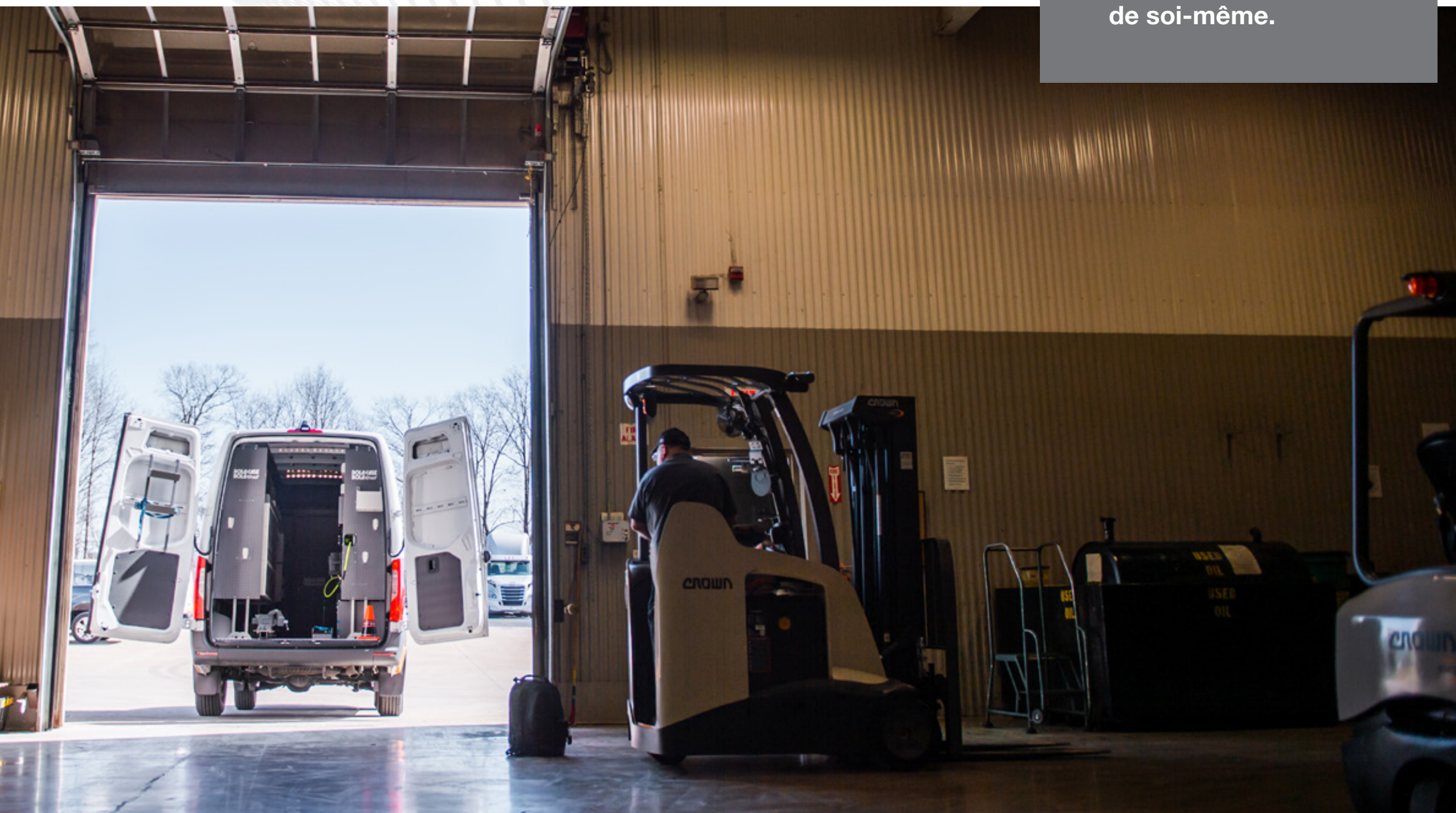
EN SAVOIR PLUS

Consultez les **FAQ** pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Faire preuve de respect

Chez Crown, chacun a un rôle à jouer, et il est important que nous maintenions un environnement de travail exempt de harcèlement, de brimades et d'intimidation.

En veillant à ce que notre lieu de travail soit empreint de respect, nous renforçons nos équipes et permettons à chacun de donner le meilleur de soi-même.



En veillant à ce que notre lieu de travail soit empreint de respect, nous renforçons nos équipes et permettons à chacun de donner le meilleur de soi-même.

Traitez tout le monde avec respect. Faites preuve de respect et de professionnalisme envers toutes les personnes que vous côtoyez dans le cadre de votre travail, qu'il s'agisse d'autres employés de Crown, de partenaires commerciaux, de clients ou d'autorités de régulation. C'est lorsqu'elles sont traitées avec respect que les personnes donnent le meilleur d'elles-mêmes.

Identifiez et combattez les nombreuses formes de comportement irrespectueux envers autrui. Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail exempt de harcèlement (y compris le harcèlement sexuel), de menaces, d'intimidation, de comportements abusifs et de brimades. En apprenant à reconnaître les différents propos et comportements inappropriés, nous pouvons contribuer à empêcher qu'ils ne perturbent notre environnement de travail.

Ne fermez pas les yeux sur ces situations. Si vous pensez avoir été témoin ou victime d'un traitement inapproprié, d'une discrimination ou d'un harcèlement, ou si vous soupçonnez qu'une autre personne l'a été, agissez immédiatement en faisant part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique, au service des Ressources humaines, au service Conformité et éthique ou à Connectez-vous à Crown. N'oubliez pas que Crown interdit toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème de bonne foi.

Connectez-vous à notre entreprise

Protéger les actifs de Crown

Utiliser l'intelligence artificielle avec prudence

Éviter les conflits d'intérêts

Protéger les informations confidentielles et la propriété intellectuelle

Protéger la vie privée

Tenir des registres à jour

Communiquer de manière responsable

Protéger les actifs de Crown

Crown s'appuie sur un large éventail d'actifs, allant des équipements physiques aux systèmes numériques, pour fonctionner efficacement. En tant qu'employés, nous partageons tous la responsabilité de préserver et de protéger ces ressources.

Prévenez le vol, la fraude et le gaspillage.

Préservez tous les actifs qui vous sont attribués et confiés (y compris les outils, les matières premières, les véhicules, le mobilier, les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les appareils mobiles et les logiciels). N'empruntez, ne vendez et ne donnez jamais d'actifs sans y avoir été autorisé. Veillez à la sûreté de vos bureaux et de vos postes de travail. Signalez tout problème conformément aux politiques et directives applicables de Crown.

Utilisez les ressources conformément aux instructions.

Les biens de Crown sont destinés à l'exercice légitime des activités de l'entreprise. Une utilisation personnelle limitée des systèmes électroniques, tels que le téléphone ou la messagerie électronique, peut être autorisée si elle n'interfère pas avec vos responsabilités professionnelles et ne contrevient pas aux politiques de l'entreprise.

Adoptez de bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

N'utilisez que du matériel, des logiciels, des applications et des périphériques de stockage approuvés par Crown lorsque vous effectuez des tâches pour le compte de Crown. Restez vigilant face à l'hameçonnage, aux logiciels malveillants, aux logiciels de rançon et à d'autres types d'attaques.



En tant qu'employés, nous partageons tous la responsabilité de préserver et de protéger ces ressources.

Meilleures pratiques pour prévenir

l'hameçonnage, les logiciels malveillants, les logiciels de rançon et autres attaques :



Suivez sans délai les formations obligatoires en matière de cybersécurité et respectez les exigences qui y sont énoncées.



Veillez à toujours protéger vos noms d'utilisateurs et mots de passe.



Ne cliquez jamais sur des liens suspects, même si vous pensez connaître l'expéditeur.



Signalez immédiatement toute cyberattaque avérée ou présumée à l'équipe de cybersécurité (cyber.security@crown.com) et à votre gestionnaire.



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre [Politique relative aux ressources électroniques](#).

En raison des exigences légales européennes, les politiques régissant les actifs électroniques en Europe diffèrent de celles en vigueur dans d'autres pays. Pour de plus amples renseignements, les membres du personnel basés en Europe doivent consulter la section sur les services d'information de l'intranet de Crown en Europe.

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Utiliser l'intelligence artificielle avec prudence

Crown encourage l'innovation tout en restant fermement attachée à des pratiques responsables. Notre réussite repose sur notre capacité à concilier un engagement de longue date en faveur de la qualité et une adoption réfléchie des technologies émergentes. L'intelligence artificielle (IA) offre de nombreuses opportunités et peut apporter un soutien précieux, mais elle doit être utilisée avec prudence.

Utilisez les outils adaptés à la tâche à accomplir.

Lorsque vous utilisez l'IA dans le cadre de votre travail, limitez-vous aux outils et applications qui ont été contrôlés et approuvés par Crown.

Vérifiez vos données d'entrée et vos résultats.

Réfléchissez bien au type d'informations que vous fournissez aux programmes d'IA et vérifiez l'exactitude et la fiabilité des résultats générés par l'IA. Les outils d'IA génèrent fréquemment des erreurs et ne tiennent pas compte du contexte concret, qui est pourtant essentiel. Assurez-vous que le résultat est correct, à jour et exempt de tout parti pris.

N'oubliez pas que l'IA n'est pas responsable : vous seul l'êtes. Ne confiez jamais à l'IA les décisions stratégiques concernant notre entreprise, nos employés, nos partenaires ou nos clients. N'oubliez pas que l'IA est un outil d'aide et non un décideur. Les employés restent entièrement responsables du travail qu'ils produisent.



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre [Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#).

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Éviter les conflits d'intérêts

Nous avons tous des engagements, des activités et des relations en dehors de notre travail. Toutefois, si des intérêts personnels interfèrent ou semblent interférer avec la capacité d'un employé à prendre des décisions impartiales au travail, cela est considéré comme un conflit d'intérêts. Chacun d'entre nous doit identifier et éviter ces situations.

Sachez reconnaître un conflit quand vous en rencontrez un. Même s'il est impossible de répertorier tous les scénarios de conflit, certaines situations sont plus propices à leur apparition. Connaître ces situations est la première étape pour les éviter.

- **Relations personnelles :** superviser un ami, un membre de la famille ou un partenaire, ou lui confier des mandats professionnels
- **Engagements extérieurs :** laisser un deuxième emploi ou toute autre activité extérieure empiéter sur vos responsabilités chez Crown
- **Intérêts financiers :** investir directement dans une entreprise qui est en concurrence avec Crown ou qui entretient des relations commerciales avec Crown
- **Opportunités commerciales :** tirer un avantage personnel d'opportunités dont vous avez eu connaissance dans le cadre de votre travail et qui auraient pu profiter à l'entreprise
- **Cadeaux :** accepter ou offrir, de manière fréquente ou inappropriée, des cadeaux ou d'autres objets de valeur

Signalez tout conflit d'intérêts potentiel. Si vous vous trouvez en situation de conflit d'intérêts, discutez-en avec votre responsable. Le fait de signaler ces conflits permet à l'entreprise d'évaluer la situation et d'y remédier de manière appropriée. La plupart des conflits peuvent être résolus ou atténués grâce à la transparence, à un examen approprié et à la mise en place de mesures de protection, à condition qu'ils soient signalés sans délai. Vous pouvez utiliser la Déclaration de divulgation des conflits d'intérêts pour signaler à tout moment tout conflit d'intérêts potentiel ou réel.



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre [Politique relative aux conflits d'intérêts](#). Consultez notre [Déclaration de conflit d'intérêts](#).

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Protéger les informations confidentielles et la propriété intellectuelle

Les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de Crown sont au cœur de notre fonctionnement et de notre compétitivité sur le marché. La protection de ces informations est essentielle pour pouvoir être compétitifs avec efficacité.

Voici quelques exemples de renseignements confidentiels :

- Stratégies marketing
- Listes de clients
- Plans de développement de produits
- Méthodes de fabrication
- Informations sur les prix

Identifiez et protégez les informations confidentielles. Assumez la responsabilité de protéger toutes les informations confidentielles dans le cadre de votre travail. Si vous n'êtes pas certain qu'une information soit confidentielle, partez du principe qu'elle l'est.

Partagez ces informations avec prudence. Ne divulguez pas les informations confidentielles de Crown à des tiers sans autorisation préalable, et ne les utilisez pas à des fins personnelles.

Protégez la propriété intellectuelle de Crown. Vous êtes tenu de protéger la propriété intellectuelle de Crown et de signaler sans délai toute utilisation non autorisée ou divulgation de la propriété intellectuelle de Crown par des tiers. La propriété intellectuelle de Crown comprend notamment les inventions, le savoir-faire, les conceptions, les logiciels, les marques déposées, les droits d'auteur et toute autre information exclusive créée pour Crown ou détenue par Crown.

Prenez pleinement conscience de vos responsabilités. Les employés de Crown doivent protéger les informations confidentielles appartenant à des tiers (y compris nos clients) dont ils ont connaissance dans le cadre de leur travail. Votre obligation de protéger les informations confidentielles de Crown et celles de tiers subsiste après la fin de votre contrat de travail avec Crown.



EN SAVOIR PLUS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.



Protéger la vie privée

Il peut vous arriver d'avoir accès aux données à caractère personnel des employés, clients, partenaires commerciaux et autres personnes de Crown. Vous devez protéger ces données et les utiliser uniquement conformément aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'à nos politiques de confidentialité.

Identifiez les données à caractère personnel. On entend par « données à caractère personnel » toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique, soit par elle-même, soit en combinaison avec d'autres informations.

Voici quelques exemples de données à caractère personnel :

- Noms
- Adresses
- Adresses e-mail ou adresses IP
- Dates de naissance
- Numéros de téléphone
- Numéros d'identification des employés
- Données de localisation
- Informations relatives à la santé ou aux avantages sociaux
- Informations bancaires ou relatives aux cartes bancaires
- Informations relatives à la rémunération ou au rendement



Si vous n'êtes pas certain qu'une information relève de la catégorie des données à caractère personnel, partez du principe que c'est le cas et demandez des conseils supplémentaires.

Limitez votre utilisation des données à caractère personnel. Ne collectez et n'utilisez ces données qu'à des fins professionnelles légitimes, conformément à nos politiques et à la législation en vigueur, et uniquement lorsqu'il existe une base juridique appropriée et une autorisation à cet effet. Ne collectez que le minimum nécessaire pour atteindre l'objectif professionnel visé.

Protégez les données à caractère personnel. Suivez nos bonnes pratiques en matière de cybersécurité pour le traitement et le stockage sécurisé des données à caractère personnel. Restez vigilant face aux tentatives d'hameçonnage ou à toute autre tentative d'accès à nos systèmes. Veillez à toujours protéger vos noms d'utilisateurs et mots de passe, et ne cliquez jamais sur des liens suspects. Signalez immédiatement toute cyberattaque avérée ou présumée à l'équipe de cybersécurité (cyber.security@crown.com) et à votre responsable.

Limitez le partage de données à caractère personnel. Les données à caractère personnel ne doivent être partagées que via des réseaux sécurisés et des systèmes approuvés par Crown. Ne partagez ces données qu'avec les personnes autorisées et ayant une raison légitime d'y accéder.



EN SAVOIR PLUS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Tenir des registres rigoureux

La tenue précise des documents est essentielle au bon fonctionnement et au succès à long terme de Crown. Les documents d'entreprise, notamment les rapports financiers, les déclarations fiscales, les notes de frais et les données opérationnelles, facilitent la prise de décision et nous aident à préserver la confiance de nos clients et de nos parties prenantes.



Soyez précis, rigoureux et ponctuel. Quelle que soit votre tâche, que vous transmettiez une feuille de temps, une facture, une note de frais, un rapport de maintenance ou tout autre « document », veillez à ce que les informations soient complètes et précises. Créez et transmettez les documents sans délai afin de garantir leur exactitude.

Respectez nos exigences légales et réglementaires. Les employés chargés de préparer les rapports financiers ou les informations à publier pour Crown doivent se conformer aux contrôles et aux procédures de divulgation internes, ainsi qu'aux lois, réglementations et normes comptables applicables.

Respectez la procédure contractuelle. Les contrats, y compris les contrats non lucratifs, doivent comporter une description précise des travaux à réaliser ou des conditions et détails de l'accord. Veillez à obtenir toutes les autorisations nécessaires avant la signature du contrat. Le cas échéant, demandez l'avis du service juridique de Crown.

Adoptez de bonnes pratiques de gestion des documents. Respectez les exigences légales applicables ainsi que les procédures de Crown en matière de gestion, de conservation et d'élimination appropriée de ses documents.

Faites-vous entendre. Si vous constatez ou soupçonnez une activité susceptible de compromettre l'intégrité de nos systèmes comptables ou de nos documents d'entreprise, signalez-la immédiatement.



EN SAVOIR PLUS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Communiquer de manière responsable

La réputation de Crown repose sur une communication claire, précise et responsable. Depuis les communiqués de presse, jusqu'à l'activité personnelle sur les réseaux sociaux, tout ce que nous disons peut avoir un impact durable sur la façon dont notre entreprise est perçue. Tous les employés ont la responsabilité de communiquer avec clarté, professionnalisme et honnêteté.

Faites confiance aux experts. Nous disposons d'une équipe dédiée d'experts en communication, qui veillent à ce que les messages destinés au public concernant Crown soient précis, honnêtes et cohérents. Transmettez toutes les demandes des médias ou les demandes de commentaires au service marketing de Crown. Seuls les employés autorisés à s'exprimer au nom de Crown peuvent communiquer à titre officiel avec les médias, les analystes, les forums en ligne ou d'autres plateformes publiques. Vos communications doivent toujours être professionnelles, respectueuses et conformes aux valeurs de Crown.

Faites preuve de prudence en ligne. Les réseaux sociaux (tels que Facebook, LinkedIn, X, TikTok, Snapchat et les blogs) font partie intégrante de notre vie, tant personnelle que professionnelle. Cependant, ce que vous partagez pendant ou en dehors des heures de travail peut influencer la façon dont les autres vous perçoivent, vous et votre lien avec Crown. Sauf autorisation expresse, les réseaux sociaux ne doivent pas être utilisés dans le cadre du travail quotidien. Si votre profil ou vos publications laissent entendre un lien quelconque avec Crown et que vous choisissez de vous exprimer sur des sujets d'intérêt public sans rapport avec Crown, vous devez préciser clairement que vos opinions n'engagent que vous et ne représentent pas Crown.

Obtenez une autorisation avant de prendre la parole. Dans certains cas, il peut être approprié que des employés s'expriment en tant que représentants de Crown lors de rassemblements publics, d'événements professionnels ou auprès des médias. Avant toute chose, demandez toujours l'autorisation et les conseils du service marketing.



EN SAVOIR PLUS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Connectez-vous à nos partenaires commerciaux

Concurrencer de manière loyale et légale

Refuser la corruption et les pots-de-vin

Respecter les règles relatives aux cadeaux et aux marques d'hospitalité

Respecter la législation internationale en matière de commerce

Concurrencer de manière loyale et légale

Une concurrence saine peut nous pousser à donner le meilleur de nous-mêmes. C'est pourquoi Crown s'engage à adopter des pratiques concurrentielles loyales et légales. Notre succès repose sur la qualité de nos produits, de nos employés et de nos services. Les employés doivent respecter l'ensemble des lois applicables en matière d'antitrust et de concurrence.



Soyez toujours honnête. Les employés doivent présenter les produits et services de Crown avec honnêteté et s'abstenir de toute déclaration trompeuse ou promesse irréaliste dans nos communications, y compris dans le cadre du marketing et de la publicité.

Évitez toute activité susceptible de restreindre la concurrence. Les employés ne doivent pas conclure d'accords formels ou informels avec des concurrents visant à fixer les prix, à coordonner les conditions contractuelles, à se répartir les territoires de vente ou les fournisseurs, à truquer des appels d'offres ou à restreindre la concurrence de quelque manière que ce soit. Ne discutez pas des politiques de recrutement ou de la structure salariale de Crown avec d'autres employeurs et ne concluez aucun accord de recrutement avec eux. **N'oubliez pas que même une conversation informelle peut être considérée comme un « accord ».**

Respectez les lois antitrust. Familiarisez-vous avec les lois antitrust des États-Unis et des autres pays où Crown exerce ses activités, et respectez-les systématiquement. Contactez le service Conformité et Éthique si vous avez des doutes sur l'applicabilité de ces lois à votre travail ou sur la façon dont elles s'y appliquent.

Procurez-vous les informations nécessaires de la bonne manière. N'utilisez que des sources d'information légales, éthiques et accessibles au public pour collecter des renseignements commerciaux. Respectez les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles d'autrui, y compris celles de nos concurrents.



EN SAVOIR PLUS

Consultez nos [Directives antitrust relatives aux interactions avec les concurrents](#) et nos [Directives antitrust relatives aux ressources humaines](#).

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Refuser la corruption et les pots-de-vin

Chez Crown, notre succès repose sur la qualité de nos produits, de nos services et de nos employés, et non sur des incitations ou des pratiques commerciales déloyales. Crown interdit toute forme de corruption. Les décisions commerciales doivent être fondées sur le mérite, et non sur des influences déplacées.



Identifiez les différentes formes de corruption. Tout objet de valeur offert dans le but ou avec pour effet d'influencer une décision ou d'obtenir un avantage commercial peut être considéré comme un pot-de-vin. Cela inclut l'argent liquide et ses équivalents (tels que les cartes-cadeaux, les crédits de paiement numériques, les bons d'achat, les cartes prépayées, les chèques, les titres négociables ou les cryptomonnaies), ainsi que les cadeaux, les prêts, les remises, les offres de divertissement ou de voyage, les dons caritatifs ou politiques, ou encore les offres d'emploi.

Sachez ce qui est autorisé. Crown est soumise à la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), à la loi britannique contre la corruption (UK Bribery Act) et aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin des juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités à travers le monde. De manière générale, ces lois interdisent aux employés de Crown et de ses filiales de verser des pots-de-vin, de falsifier des documents d'entreprise ou de contourner les politiques internes du destinataire. Si vous avez un doute quant à savoir si un cadeau ou une transaction constitue un pot-de-vin ou est autrement interdit, consultez le service Conformité et Éthique.

Choisissez vos partenaires avec soin. Lors de la sélection de partenaires commerciaux, examinez attentivement un large éventail de critères objectifs. Vérifiez non seulement les qualifications des partenaires, mais aussi leur réputation en matière de conduite éthique et légale des affaires.

Suivez de près les paiements. Les employés doivent tenir des registres précis de toutes les transactions, y compris des déclarations de frais de déplacement et de dépenses remises en temps voulu et exactes, qui décrivent clairement et honnêtement l'objet de chaque paiement. Ne demandez pas à autrui de faire quelque chose que vous n'êtes pas autorisé à faire vous-même. N'oubliez pas que Crown et vous-même pouvez être tenus pour responsables des pots-de-vin versés par des partenaires commerciaux de Crown ; choisissez-les donc avec soin et surveillez attentivement leur travail.

Faites preuve d'une prudence particulière avec les fonctionnaires. Dans certains des pays où nous exerçons nos activités, les pots-de-vin versés à des fonctionnaires peuvent entraîner des sanctions sévères. Soyez extrêmement vigilant face à tout signe de corruption. Ne donnez ni n'acceptez jamais quoi que ce soit de valeur de la part d'un fonctionnaire sans avoir préalablement contacté le service Conformité et Éthique pour obtenir son autorisation.



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre [Politique de lutte contre la corruption](#).

Respecter les règles relatives aux cadeaux et aux marques d'hospitalité

Un cadeau modeste ou un repas partagé dans le cadre d'une discussion professionnelle peut être un excellent moyen de témoigner de votre reconnaissance et de renforcer les relations de travail. Toutefois, ces marques de courtoisie professionnelle doivent toujours être gérées avec prudence afin de ne pas donner l'impression d'un acte de corruption. Ces échanges occasionnels doivent éviter de donner l'impression d'une influence indue.

Respectez nos politiques. Respectez nos politiques lorsque vous offrez ou acceptez des cadeaux ou des marques d'hospitalité. Ces échanges doivent avoir pour but de créer un climat de bonne entente, et non d'influencer des décisions commerciales. Ils doivent être non monétaires, conformes aux usages, légaux et d'une valeur raisonnable. En cas de doute quant au caractère approprié d'un cadeau ou d'une marque d'hospitalité, les employés doivent demander conseil à la direction ou au service Conformité et Éthique.

Faites preuve de transparence. Consignez toutes les dépenses liées aux cadeaux, aux repas et aux divertissements. Effectuez les déclarations nécessaires et demandez une autorisation préalable conformément aux politiques de Crown.

Faites confiance à votre intuition. Si un cadeau ou une invitation semble s'accompagner d'une attente de cadeaux ou de conditions commerciales favorables en retour, il ne s'agit alors plus d'un cadeau et il doit être refusé. De même, ne sollicitez pas activement de cadeaux, de services gratuits, de voyages ou de divertissements auprès de toute personne avec laquelle Crown entretient des relations commerciales.

Faites preuve d'une prudence particulière avec les fonctionnaires. Les règles relatives aux échanges de cadeaux et aux marques d'hospitalité avec des fonctionnaires sont bien plus strictes que dans le secteur privé. Les propositions faites à des fonctionnaires peuvent plus facilement être considérées comme des actes de corruption. Vous ne devez verser aucun paiement, offrir aucun cadeau ni proposer aucun divertissement à un fonctionnaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du service Conformité et Éthique.



Les échanges de courtoisies professionnelles doivent toujours être gérés avec prudence afin de ne pas donner l'impression de pot-de-vin ou de corruption.

Les offres appropriées sont :

- ✓ D'une valeur symbolique, comme des articles promotionnels
- ✓ Légales et conformes aux politiques des deux parties
- ✓ Raisonables, comme des repas d'affaires à un prix modique
- ✓ Offertes ou reçues de manière honnête et transparente

Les offres inappropriées sont :

- ✗ De l'argent liquide ou ses équivalents
- ✗ Proposées fréquemment ou pour des raisons non professionnelles
- ✗ Susceptibles de créer une obligation ou d'influencer le jugement de quelqu'un
- ✗ Offertes en échange de faveurs ou d'un traitement de faveur



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre [Politique anit-corruption](#).

Respecter la législation internationale en matière de commerce

Avec plus de 20 sites de production et plus de 500 points de vente et de service répartis sur presque tous les continents, Crown est une entreprise véritablement mondiale. À ce titre, nous nous engageons à étudier le cadre complexe et en constante évolution de la législation sur le commerce international, et à nous y conformer.

Comprenez et respectez la loi. Posez-vous la question suivante : « Mon travail a-t-il un impact sur des marchandises importées ou exportées ? » Si la réponse est oui, n'oubliez pas que les lois relatives à la conformité en matière de commerce international sont complexes, sujettes à de fréquents changements et doivent être respectées.

Documentez soigneusement toutes les transactions. Fournissez des informations complètes et précises à nos équipes chargées de la conformité en matière d'exportation et d'importation. Ces informations peuvent inclure les classifications à l'importation et à l'exportation, la valeur, le pays d'origine, le pays de destination, l'utilisation finale et l'utilisateur final. N'oubliez pas que lorsque vous menez des activités à l'international, les lois de plusieurs pays s'appliquent.

Faites preuve de prudence. Le non-respect des obligations de conformité commerciale de Crown peut entraîner des sanctions importantes tant pour l'entreprise que pour nos employés. En cas de doute quant à l'impact des lois commerciales sur votre travail, contactez le service Conformité commerciale pour obtenir des conseils.

Les lois sur le commerce international

portent sur les aspects suivants :



Activités d'importation et douanières

Lois garantissant l'exactitude du classement tarifaire, de la valeur, du pays d'origine, du marquage des produits et d'autres éléments.



Exportations et contrôles à l'exportation

Lois réglementant ou restreignant l'exportation de certains articles pour des raisons de sécurité nationale, de politique étrangère, de lutte contre le terrorisme ou de non-prolifération.



Embargos commerciaux et sanctions économiques

Lois interdisant ou restreignant les relations commerciales avec certains pays ou certaines entités.



Conformité aux lois anti-boycott

Lois interdisant la participation à des boycottages non autorisés ou le refus de commercer avec un pays spécifique.



Tenue des registres

La législation de chaque pays prévoit des obligations spécifiques en matière de tenue des registres pour les opérations d'importation et d'exportation.

Connectez-vous à nos communautés

Défendre les droits de la personne

Protéger notre planète

Respecter les droits de la personne

En tant qu'entreprise internationale, Crown s'engage à respecter et à protéger les droits de la personne de ses employés et de ses partenaires commerciaux partout où elle exerce ses activités. Des conditions de travail sûres, dignes et équitables dans l'ensemble de notre organisation et de notre chaîne d'approvisionnement font partie intégrante de nos valeurs et de nos pratiques commerciales responsables.

Veillez à ce que tout travail soit librement choisi. Crown ne tolère aucune forme d'esclavage ou de travail forcé au sein de sa chaîne d'approvisionnement, quel que soit le lieu où elle exerce ses activités. Cela inclut le travail pénitentiaire, le travail issu de la traite des êtres humains, le travail des enfants ou le travail effectué « en dehors des heures de service ».

Garantisiez des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine. Nous nous engageons à maintenir des conditions de travail sûres et respectueuses de la dignité humaine dans l'ensemble de nos activités. Crown ne tolérera jamais de conditions de travail dangereuses ou préjudiciables à la sécurité, de châtiments corporels ou d'horaires de travail illégaux. Nous respectons également toutes les lois relatives aux droits de nos employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

Responsabilisez nos partenaires commerciaux. Notre engagement en faveur des droits de la personne s'étend à toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons en partenariat ou avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales. Si vous êtes témoin de violations des droits de la personne, ou si vous en soupçonnez, à n'importe quel maillon de notre chaîne d'approvisionnement, contactez immédiatement le service Conformité et Éthique. Nous ne ferons jamais sciemment affaire avec une personne ou une entreprise susceptible de violer les droits d'autrui.



Protéger notre planète

Crown met en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement dans l'ensemble de ses activités. Nous nous efforçons de réduire au minimum notre empreinte environnementale en optimisant notre consommation d'énergie, en recyclant, en réduisant nos déchets et en gérant les matériaux de manière responsable. Les employés de Crown sont invités à s'engager en faveur d'une gestion responsable de l'environnement.

Respectez la loi. Crown exige de tous ses employés qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière d'environnement et de développement durable qui nous concernent, partout où nous exerçons nos activités. Renseignez-vous sur la manière dont ces réglementations s'appliquent à votre poste et suivez toutes les formations requises.

Ne négligez pas les problèmes. Si vous avez connaissance ou soupçonnez l'existence de risques ou d'infractions en matière d'environnement dans l'un de nos sites d'exploitation ou dans notre chaîne d'approvisionnement, signalez-le. Crown s'engage à gérer ses déchets de manière légale et durable, ainsi qu'à s'approvisionner en matières premières de manière responsable.

Assumez vos responsabilités. Crown assume ses responsabilités et suit ses progrès en matière environnementale et sociale dans son rapport annuel sur le développement durable. Consultez ce document afin d'en savoir plus sur les engagements de Crown en matière de développement durable.



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre Rapport et politique de développement durable, disponible sur la page Développement durable (Sustainability) du site crown.com.

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.



Connectez-vous à Crown

Notre Code de conduite ne peut fonctionner que si nous nous efforçons tous à protéger et à respecter ses normes et son esprit. Le maintien de l'intégrité du Code repose sur la capacité des employés à signaler leurs préoccupations, les cas de non-conformité ou les violations potentielles.

Les employés doivent se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables. Si vous avez connaissance ou soupçonnez une violation de la loi, signalez-la dès que possible ou demandez conseil via l'un des canaux indiqués ci-dessous. Pour de plus amples renseignements, consultez la [politique en matière de signalement et de protection des lanceurs d'alerte](#) de Crown.

Laissez-nous vous aider à faire ce qui est juste

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de s'exprimer. C'est pourquoi Crown met à votre disposition plusieurs canaux pour poser des questions et de faire part de vos préoccupations, notamment :

- Votre propre supérieur hiérarchique ou celui d'un autre
- Votre représentant des ressources humaines
- Le service Conformité et Éthique : Compliance@Crown.com
- Le service juridique
- Connectez-vous à Crown

Connectez-vous à Crown

Crown reconnaît qu'il peut être parfois difficile de signaler quelque chose. C'est pourquoi Connectez-vous à Crown (www.connectwithcrown.com) est à votre disposition pour signaler des faits de manière confidentielle et, si vous le souhaitez, anonyme. Connectez-vous à Crown est géré par un prestataire tiers, spécialisé dans les lignes d'assistance téléphonique, et il est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Connectez-vous à Crown est accessible aussi bien aux membres du personnel qu'aux tiers, notamment les sous-traitants, les concessionnaires, les fournisseurs et les clients. Les informations que vous fournissez seront transmises au responsable concerné au sein de la direction de Crown.



Quelle est la suite de la procédure ?

Quelle que soit la manière dont vous effectuez votre signalement, Crown le prendra au sérieux. Chaque signalement est soigneusement examiné afin d'évaluer le problème et de déterminer la manière la plus appropriée de le traiter et de le résoudre. Chaque signalement sera évalué et pris en compte par le personnel compétent de Crown chargé d'évaluer le signalement, de décider s'il y a lieu d'ouvrir une enquête et de veiller à ce que toute enquête soit menée de manière professionnelle et confidentielle. Afin de garantir une enquête rapide et approfondie, veuillez fournir autant de détails que possible (qui, quoi, où et pourquoi) et coopérer pleinement à toute enquête qui s'ensuivrait.

Crown peut fournir des retours d'information sur l'avancement de l'enquête, ses conclusions et/ou les mesures correctives éventuelles, le cas échéant et conformément aux exigences légales, tout en protégeant la confidentialité des personnes concernées. Toutefois, toutes les réponses ne seront pas nécessairement visibles par l'auteur du signalement.

Notre engagement contre les représailles

Un signalement en toute bonne foi est toujours la bonne chose à faire et personne ne sera sanctionné pour cela. Crown n'exerce aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui participe à une enquête ou signale, en toute bonne foi, une violation du Code ou de la législation applicable. Si vous pensez être la cible de représailles ou si vous avez été témoin de représailles à l'encontre d'une autre personne, signalez-le immédiatement. Toute forme de représailles constitue une faute grave et entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



EN SAVOIR PLUS

Consultez notre [politique en matière de signalement et de protection des lanceurs d'alerte](#), également disponible à crown.com.

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les thèmes principaux.

Foire aux questions

Ce contenu vient compléter le Code de conduite. Alors que le Code présente les lois, les politiques et les exigences applicables à notre travail et offre des conseils pratiques pour faire face à des situations concrètes, la Foire aux questions (FAQ) a pour but d'apporter des précisions sur certains sujets abordés dans le Code. En cas de conflit entre cette FAQ et le Code de conduite, ce dernier prévaut.

Rester en bonne santé et en sécurité

J'ai remarqué qu'un nouvel employé utilisait un équipement pour lequel, selon moi, il n'a pas reçu de formation ni obtenu d'autorisation. Il semble sûr de lui, dois-je donc ne pas m'en mêler ?

Si. Les règles de sécurité sont là pour protéger tout le monde. Les employés ne doivent utiliser que les équipements pour lesquels ils ont été formés et autorisés. N'hésitez pas à signaler problème à votre responsable ou au représentant chargé de la sécurité compétent.

Une machine de mon service présente parfois des dysfonctionnements, mais les délais de production sont serrés en ce moment et personne n'a encore été blessé. Dois-je attendre avant de le signaler ?

Non. Les conditions dangereuses et les problèmes liés aux équipements doivent être signalés immédiatement, même si personne n'a été blessé. Le fait de traiter rapidement les risques potentiels permet de prévenir les accidents et de protéger l'ensemble du personnel sur le lieu de travail.



Protéger les actifs de Crown

Il m'arrive parfois d'utiliser mon ordinateur portable professionnel pour consulter mes e-mails personnels pendant ma pause déjeuner. Est-ce autorisé ?

Une utilisation personnelle limitée des systèmes de l'entreprise peut être autorisée à condition qu'elle n'entrave pas votre travail, ne présente pas de risques pour la sécurité et ne contrevienne pas aux politiques de l'entreprise. Si vous avez des doutes, demandez des précisions à votre responsable. Utilisez toujours les actifs de l'entreprise de manière responsable et respectez les exigences en matière de cybersécurité. Pour plus d'informations, consultez la [Politique relative aux ressources électroniques](#).

J'ai reçu un e-mail d'une personne prétendant appartenir au service informatique et me demandant de cliquer sur un lien pour réinitialiser mon mot de passe. Le message semblait urgent. Que dois-je faire ?

Vérifiez avant d'agir. Les cybercriminels créent souvent des messages qui semblent urgents afin d'inciter les employés à divulguer leurs mots de passe ou des informations sensibles. Ne cliquez pas sur des liens suspects et ne communiquez pas vos identifiants. Signalez immédiatement le message à votre responsable et à l'équipe de cybersécurité.

L'intelligence artificielle avec prudence

Je suis un responsable et j'essaie de choisir entre deux candidats hautement qualifiés pour renforcer mon équipe. Il m'arrive parfois de trouver utile de confronter mes idées à celles d'un assistant IA public. Si je supprime les noms et les coordonnées des candidats, puis-je saisir leurs CV dans l'assistant IA et demander à l'outil IA de me faire une recommandation ?

Non. Même sans noms ni coordonnées, les CV contiennent souvent des informations permettant d'identifier une personne. De plus, les responsables ne doivent jamais s'en remettre à des outils IA pour prendre des décisions stratégiques majeures en matière d'emploi, telles que le recrutement ou la promotion d'une personne. L'IA peut vous aider dans votre travail, mais elle ne peut pas remplacer le jugement humain, la responsabilité ni le respect des candidats concernés.

Je cherche à résoudre un problème de fabrication et j'aimerais obtenir de l'aide pour analyser le code et améliorer l'efficacité. Puis-je coller une partie du code de production de Crown dans un outil d'IA public afin d'identifier des bogues et de suggérer des améliorations, à condition de supprimer toutes les informations confidentielles ?

Non, cela n'est pas autorisé. Seuls les outils d'IA fournis par Crown sont autorisés pour la création, la transmission, le traitement ou le stockage de données de Crown. Les outils d'IA privés ou sous licence publique ne doivent pas être utilisés pour les activités de Crown. Consultez la [Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#).

Éviter les conflits d'intérêts

Mon cousin est propriétaire d'une entreprise qui souhaite devenir un fournisseur de Crown. Puis-je participer au processus de sélection ?

Non. Les relations personnelles peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Vous devez signaler cette relation à votre gestionnaire et au service Conformité et éthique, afin que la situation puisse être traitée de manière appropriée.

Protéger les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle

Un client m'a demandé de lui communiquer des renseignements sur un produit à venir qui n'a pas encore été annoncé publiquement. Puis-je lui en donner un aperçu afin de renforcer notre relation ?

Non. Les informations non publiques sur les nouveaux produits sont confidentielles. Elles ne doivent être communiquées qu'aux personnes autorisées qui ont un besoin professionnel légitime de les connaître. La protection des informations confidentielles contribue à préserver la confiance des clients et la compétitivité de Crown.

Protéger la vie privée

Je travaille actuellement sur un nouveau projet interne et j'aimerais utiliser les coordonnées de clients issues de notre base de données commerciale pour envoyer un questionnaire. Puis-je utiliser ces données ?

Vous pouvez utiliser ces données à caractère personnel uniquement dans les conditions suivantes : le questionnaire répond à un objectif professionnel approuvé, cette utilisation est autorisée par les politiques de confidentialité de Crown, et les données des personnes concernées ont été initialement collectées d'une façon permettant cette utilisation (ce qui implique généralement le consentement des personnes concernées). Avant de poursuivre, vous devez vérifier auprès du service Conformité et Éthique que l'utilisation prévue est autorisée. Si l'autorisation n'a pas été accordée, ou si les données doivent être utilisées d'une façon incompatible avec leur finalité initiale et autorisée, vous ne pouvez pas les utiliser.



Tenir des registres rigoureux

Je me suis rendu compte que j'avais commis une erreur dans une note de frais que j'avais déjà soumise. Comme cette erreur était involontaire et que le montant concerné était faible, devrais-je tout simplement ne rien faire ?

Non. Même les petites inexactitudes doivent être corrigées sans délai. Des registres honnêtes et précis sont essentiels pour préserver la confiance et respecter les exigences légales et financières.

J'ai conclu un accord verbal avec un fournisseur pour ajuster les tarifs. Puis-je mettre à jour notre dossier fournisseur sans documentation officielle ?

Non. Les modifications apportées aux accords doivent être correctement documentées et approuvées. Les registres doivent refléter des informations vérifiées et autorisées.

Communiquer de manière responsable

Un journaliste m'a contacté pour confirmer des informations générales concernant Crown et ses produits. Étant donné que le journaliste est pressé par le temps et ne pose aucune question confidentielle, puis-je répondre à ses questions ?

Non. Seuls les porte-parole autorisés peuvent s'exprimer auprès des médias au nom de Crown. Vous devez orienter poliment le journaliste vers le service marketing de Crown ou vers un autre porte-parole autorisé. Protéger la réputation de Crown et garantir des communications précises et cohérentes est toujours notre priorité.

Concurrencer de manière loyale et légale

Lors d'un salon professionnel, j'ai croisé une ancienne collègue qui travaille désormais pour un concurrent. Au cours du déjeuner, elle m'a confié en passant certaines informations concernant les stratégies de tarification des produits de son entreprise. Je n'ai pas demandé ces informations. Puis-je quand même utiliser ces informations ?

Non. Toute discussion avec un concurrent concernant les prix ou d'autres informations sensibles sur le plan concurrentiel peut donner l'impression que Crown enfreint les lois antitrust, même si ces informations ont été fournies de plein gré. Vous devez immédiatement mettre fin à la conversation et signaler cet incident à votre responsable, au Service juridique de Crown et au service Conformité et Éthique dès que possible.

Protégeons notre planète

J'ai remarqué que des déchets étaient éliminés dans l'un de nos sites d'une manière qui, selon moi, pourrait être illicite, mais je ne fais pas partie de l'équipe chargée de la sécurité. Dois-je quand même le signaler ?

Oui. La protection de l'environnement est la responsabilité de chacun. Si vous constatez ou soupçonnez des pratiques d'élimination inappropriées ou des infractions potentielles en matière d'environnement, signalez-le immédiatement afin qu'une enquête puisse être menée et que des mesures soient prises.

Connectez-vous à Crown

J'ai entendu dire récemment qu'un membre de mon équipe acceptait des pots-de-vin de la part d'un de nos fournisseurs, en échange de la poursuite de notre collaboration. Mais je ne l'ai appris que par des rumeurs circulant sur le lieu de travail. Dois-je le signaler ?

Oui. Même si vous ne connaissez pas tous les faits, les allégations de corruption ou de pots-de-vin sont graves et doivent être signalées et faire l'objet d'une enquête. Précisez clairement dans votre signalement qu'il repose sur une rumeur et que vous ne disposez d'aucune preuve ni d'aucune information confirmée.

Je souhaite signaler un problème, mais j'ai peur que mon responsable ou mes collègues ne l'apprennent. Que dois-je faire ?

Crown propose plusieurs moyens de signaler des problèmes, notamment par le biais de [Connectez-vous à Crown](#). Ce moyen permet d'effectuer des signalements confidentiels et, lorsque la loi l'autorise, anonymes. Crown interdit toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème ou participe de bonne foi à une enquête.

Je ne suis pas tout à fait sûr qu'une situation enfreigne le Code de conduite. Dois-je attendre d'avoir des preuves avant de signaler le problème ?

Non. Nous vous encourageons à signaler vos préoccupations dès que quelque chose vous semble anormal. Vous ne devez pas mener vous-même d'enquête ni établir la preuve d'une infraction avant de la signaler. Un signalement rapide de vos préoccupations aide Crown à traiter les problèmes de manière appropriée et à préserver notre culture d'intégrité.





crown.com